

Procès-verbal du Conseil syndical

14 mai 2024 à 18h00 – Salle du conseil de Vaas

L'an deux mille vingt-quatre le 14 mai à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (29) :

~~Mickaël ALLARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD,~~ François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Michel CHALIGNÉ, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT,~~ Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY,~~ Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, ~~Yves LE BOUFFANT,~~ Thierry LECERF, ~~Guy LECLERC,~~ Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, ~~Christophe LIBERT,~~ Carine MÉNAGE, ~~Patricia METERREAU,~~ Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Françoise RACHET, ~~Marie-France REYMOND,~~ Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, ~~Philippe TOURNADRE,~~ Monique TROTIN.

Pouvoirs (10) : Mickaël ALLARD donne pouvoir à Antony ROUSSEAU, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Laurent HUBERT, Michèle BOUSSARD donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET, Gwénaél de SAGAZAN donne pouvoir à Michel CHALIGNÉ, Catherine DONNÉ donne pouvoir à François BOUSSARD, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Françoise FARCY donne pouvoir à Sylviane DELHOMMEAU, Joël LELARGE donne pouvoir à Jérôme PRÉMARTIN, Patricia METERREAU donne pouvoir à Carine MÉNAGE, Philippe TOURNADRE donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE.

Absents (14) : Mickaël ALLARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Françoise FARCY, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Christophe LIBERT, Patricia METERREAU, Marie-France REYMOND, Philippe TOURNADRE.

Conseil de développement territorial (3) : Bernard HAUVILLE, André JAUNAY et Françoise MASSE.

Assistaient aussi à la réunion : Mathilde ESTADIEU, Aimie LECLERC, Bruno WEBER-REGNIER

.

Ordre du jour :

PRESENTATION DE LA VILLE A JOIE

DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE : CREDIT AU CHAPITRE 014

JOURNEE REGIONALE NATURA 2000 – 28/06/2024

SAISON D'ETE & FESTILOIR

APPEL A CANDIDATURES POUR MALICES AU PAYS 2025

RETOUR SUR LES PREMIERES REFLEXIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR UNE SEM

POINT D'ETAPE SUR LA CHARTE FORESTIERE

PTRE : PROPOSITION D'INSTALLATION DE NOUVELLES PERMANENCES

INFORMATIONS RH

Questions diverses

Ouverture de la séance du Comité syndical par Mme Latouche. Appel des présents et information des pouvoirs.

Validation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 26 mars 2024 (secrétaire de séance : François BOUSSARD).

Hervé Roncière est désigné secrétaire de séance.

1- PRESENTATION DE LA VILLE A JOIE

Ville à Joie est une entreprise de l'économie sociale et solidaire qui ramène des services publics, numériques, de santé, des commerces et des animations dans les villages qui en n'ont plus sous la forme de fêtes de villages itinérantes.

Présentation par son fondateur Marius DRIGNY.

M. Drigny expose que l'entreprise organise l'ensemble de l'évènement, ce qui comprend le montage, le démontage, la communication, les appels auprès des prestataires ect...

Plusieurs thèmes sont proposés selon la demande comme les démarches administratives, la santé, le sport, les associations, le travail et bien d'autres encore.

La soirée est divisée en 2 temps, d'abord la partie « animations et services », avant de passer en format « guinguette et soirée ».

M. Drigny explique que le but de ce type de rassemblement est de raviver le lien sociale et qu'à la fin de la tournée l'entreprise rend une étude sur l'impact du passage de la ville à joie sur le territoire. En moyenne sur 10 personnes, 3 personnes prennent rendez-vous ou commencent les démarches suite au passage de la Ville à Joie.

M. Drigny poursuit sur l'aspect financier de l'entreprise, il est proposé aux PETR, qui serait l'organisme centralisant le passage de la Ville à Joie sur le territoire, de s'acquitter de 20% de la somme totale soit 6400€ HT sur 32 000 € HT. Ce qui permet de faire une tournée de 15 dates (plusieurs communes, de 8 à 10). Cette tournée permet aux habitants d'apprendre et de connaître les services en places sur le territoire. Cet évènement est une rentrée financière pour les commerçants, association, producteurs et autres acteurs des communes.

Il est demandé si la collectivité contractante serait uniquement les publics des communautés de communes ou le PETR.

M. Drigny répond que oui car cela permet de toucher plus de communes en un seul évènement et rajoute que le but de cette tournée est d'obtenir un « premier contact » avec les habitants.

M. Peter expose que le bus France service propose déjà un panel de service suffisant, qu'apporte l'entreprise en plus ?

M. Drigny répond que le but est de viser les communes les moins dotées. Même quand le camion passe déjà, même si les communes ont déjà ce service, certaines communes peuvent toujours, quand même, bénéficier de ce service en plus.

M. Boussard se dit perdu car le PETR fait des choses au niveau culturel, les communautés de communes aussi, plusieurs identités se superposent.

M. Drigny explique que souvent les personnes retiennent l'aspect festif de la chose, que l'entité organisatrice n'est pas le plus important.

M. Drigny rajoute que le format habituel est 17h-21h les mercredis, vendredis et samedis mais l'entreprise s'adapte aux demandes des mairies.

M. Chiquet demande si l'entreprise s'occupe de la musique.

M. Drigny répond positivement en précisant que l'entreprise se charge du matériel et de la SACEM.

La présentation de la Ville à Joie sera diffusée aux intercommunalités pour que cela soit abordé de façon communautaire.

2- DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE : CREDIT AU CHAPITRE 014

À la suite d'une subvention ACTEE MERISIER reçue fin 2023, le PETR a dû reverser une partie de la subvention au Syndicat Pays Vallée de la Sarthe selon la convention signée le 18/07/2022.

Cette dépense a été mandatée au compte 7498 "Autre reversements sur dotations et participations" du chapitre 014 mais aucun crédit n'a été ouverts sur ce chapitre.

Sur recommandation de la Trésorerie, il est demandé au comité syndical de :

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
D-611 : Achat de prestation de service	8240.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011	8240.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-7498 : Autres reversements sur dotations et participations	0.00 €	8240.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014	0.00 €	8240.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

Délibération du Comité syndical :

Les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- Autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

3- JOURNEE REGIONALE NATURA 2000 – 28/06/2024

En 2023, la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires, la DREAL et la Région Pays de la Loire ont conjointement organisé les Rencontres des élus Natura 2000 sur Nantes. Cet événement, qui a accueilli une cinquantaine de participants, s'est déroulé en deux temps : une partie plénière la matinée et deux visites de terrain sur sites Natura 2000 l'après-midi (Marais de Goulaine et Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé).

Ces rencontres ont permis de fédérer le réseau, notamment après le transfert de compétences Etat > Régions et de mettre en avant le rôle crucial des élu.es dans la mise en œuvre de la politique Natura 2000 en arborant les leviers et compétences mobilisés par les élu.es dans la politique.

La volonté régionale est donc de maintenir ces rencontres en 2024. Madame Béatrice LATOUCHE, Présidente du PETR Vallée du Loir et conseillère régionale s'est prononcée pour organiser, avec la Région et les services de l'Etat, cet événement dans un des sites du Pays Vallée du Loir.

Le Pays Vallée du Loir accueillera donc, à la Flèche, ces prochaines rencontres à destination des élu.es du territoire sur des sujets dont les thématiques qui seront traitées seront la gouvernance et la transversalité.

M. Weber-Regnier présente le programme de la journée et précise que l'invitation sera adressée par mail à l'ensemble des communes du PETR.

La journée se passera sur la Flèche, avec la première partie de la journée dédiée aux sujets de gouvernance dans les aires protégées, de façon plénière. Un buffet sera proposé le midi, et une visite des Marais de Bazouges-Cré-sur-Loir, Réserve naturelle Régionale, sera organisée l'après-midi, animée par le service patrimoine naturel de la Communauté de communes du pays Fléchois et l'association du CPIE.

4- SAISON D'ETE & FESTILOIR

Une présentation de la saison d'été et de Festiloir est projetée et présentée.

La saison de l'été du Pays d'art et d'histoire propose un programme du 29 juin au 25 août.

L'itinéraire de FestiLoir (21ème édition) sera le suivant :

- Vendredi 19 juillet à la Chapelle-Gaugain (Loir-en-Vallée)
- Samedi 20 juillet à la Fontaine Saint Martin
- Dimanche 21 juillet à Verneil le Chétif
- Mardi 23 juillet à Arthezé
- Mercredi 24 juillet à Beaumont-Pied-de-Bœuf
- Jeudi 25 juillet à la Chapelle-aux-Choux

Mme Estadiou présente le programme et les actions et animations proposées.

Pour la 21ème édition de FestiLoir, il y aura pour animation « GravLoir » avec Yan Bernard l'idée est de faire la gravure sur du polystyrène. Le principe est le même que l'année précédente avec « Têtes de Loir ».

Comme toujours FestiLoir se veut fédérateur et propose comme chaque année des spectacles à destination de tous, familiaux.

Exceptionnellement cette année, en raison de l'ouverture des Jeux Olympiques le vendredi 26 juillet, le dernier spectacle de FestiLoir aura lieu le jeudi 25 juillet et ne sera pas un samedi.

Cette année, au sein des nouveautés, on pourra trouver la découverte de la boule de fort à La Flèche, ou encore une visite découverte dans un domaine viticole de Lhomme.

La saison se terminera le vendredi 23 août avec Pierre Yves Laffont, par la visite de l'église de Luché Pringé.

Des courriers d'informations vont être envoyés aux communes concernées pour les dates et pour qu'ils puissent informer leur population.

5- APPEL A CANDIDATURES POUR MALICES AU PAYS 2025

La 10ème édition du festival jeune public de la Vallée du Loir se prépare. Malices au Pays aura lieu entre le 27 janvier et le 20 février 2025.

Comme les années précédentes, Malices au Pays sera accueilli dans 3 communes volontaires réparties sur chacune des trois communautés de communes qui composent le PETR Pays Vallée du Loir.

Nous invitons chaque commune intéressée à faire part de son souhait d'accueillir un spectacle au plus tard le mercredi 22 mai auprès de Paola Perseille (chargée de mission culture). N'hésitez pas à la solliciter en amont si vous avez des interrogations sur l'organisation et la faisabilité du festival dans votre commune.

Il y a eu 6 communes volontaires sur le territoire du PETR, deux par communautés de communes :

Bazouges-Cré-sur-Loir et la Fontaine Saint Martin pour la communauté de communes du Pays Fléchois. **Bazouges-Cré-sur-Loir accueillera la prochaine édition.**

Mansigné et Vaas pour la communauté de communes Sud Sarthe. **Mansigné accueillera la prochaine édition.**

Loir-en-Vallée et le Grand Lucé pour la communauté de communes Loir Lucé Bercé. **Le Grand Lucé accueillera la prochaine édition.**

6- RETOUR SUR LES PREMIERES REFLEXIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR UNE SEM

Prise de Parole de Bruno Weber Régnier pour donner suite au groupe de travail qui s'est réuni le 27/03.

M. Chauvin présente le fait qu'un premier groupe de travail s'est réuni le 27/03 dernier, afin d'amorcer une première réflexion sur la création d'un groupe de travail sur une potentielle SEM à l'échelle de la Vallée du Loir.

7 élus des 3 communautés de communes étaient présentes.

Il a d'abord été vu quel était le contexte local des collectivités.

Il a d'abord été balayé les grandes orientations du PCAET, les intentions du Schéma directeur sur les énergies renouvelables vis à vis du photovoltaïque et l'implication du CODEV et de son association, avant de voir les différents niveaux d'implication que l'on peut avoir à l'échelle d'un

territoire et les différents types de structure qui existent : les structures vues étaient la SEM (Société d'Economie Mixte), SEMOP (Société d'Economie Mixte à Opération Unique), SPL (Société Publique Locale), SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif).

Il s'est avéré que la SEM est l'outil le plus adapté pour des questions de maîtrise de la gouvernance et de sécurisation des actifs, car la gouvernance et la maîtrise financière restent gérées par la collectivité.

Nous avons ensuite vu l'exemple de la SEVE, plus petite SEM EnR de France créée en 2008, aujourd'hui devenue plus importante, montrant qu'il suffit d'une amorce pour faire démarrer les choses.

Il a été également vu que c'est bien l'implication de tous qui pourra faire naître un projet commun, afin de pouvoir être plus responsable et plus en maîtrise sur nos territoires de la production d'énergie, afin de pouvoir mieux maîtriser son impact financier.

La question du périmètre se pose, mais il peut sembler intelligent de rester de prime abord restreint à l'échelle de la Vallée du Loir avant de penser à se développer. Que de premiers projets puissent se développer avant de voir quelle stratégie de développement.

M. Hauville annonce que l'association « Soleil du Loir » a été créée en premier lieu, et qu'aujourd'hui une société citoyenne du nom d'« Energies du loir » voit le jour afin de pouvoir promouvoir des projets photovoltaïque permettant la revente d'électricité par le principe d'autoconsommation collective sur des périmètres de 10 à 20km de diamètre autour des lieux de projet. Une promesse de bail sur le Lude est en cours d'écriture.

Mme Latouche annonce un prochain groupe de travail, où se trouveront également le Département de la Sarthe, le Pays Vallée de la Sarthe, la SEM AMENAO et la SPL ATESART seront présents, en plus des élus locaux. Le Pays Vallée de la Sarthe, par exemple, est intéressé par ce genre de démarche.

M. Weber Régnier précise que les acteurs conviés le sont en tant qu'observateurs, car le but ici est bien d'écouter et de comprendre la dynamique qui s'installe en Vallée du Loir, et voir comment cela peut s'articuler avec les autres acteurs institutionnels qui pourraient travailler avec cette nouvelle structure.

M. Hauville précise que, concernant la SAS créée, son périmètre d'intervention reste assez limité, et que si les collectivités veulent intégrer le capital de la SAS, elles sont bienvenues.

M. Roncière ajoute que la mobilisation est importante car l'enjeu est grand, il est primordial que les collectivités comprennent l'importance de travailler le sujet de l'énergie à l'échelle du territoire, afin de pouvoir, collectivement, proposer et travailler des coûts de l'énergie qui pourraient être plus stables. Il faut dans un premier temps définir nos besoins et nos dépenses énergétiques pour voir l'investissement nécessaire et ce retour sur investissement. La communauté de communes Loir Lucé Bercé vient de se lancer dans un cadastre solaire, qui permet d'identifier les potentiels solaires et d'indiquer l'intérêt financier d'un projet de production solaire pour les citoyens et les collectivités de la communauté de communes.

7- POINT D'ETAPE SUR LA CHARTE FORESTIERE

Le diagnostic de la Charte Forestière de Territoire avance sur ses dernières phases d'élaboration. Pour rappel, les deux premières phases se sont achevées avec l'élaboration de la première version du diagnostic ainsi que son partage et la mise en œuvre d'action de sensibilisation au travers du cycle de visite (chantier groupé d'Oizé/visite de reboisement sur Aubigné-Racan-Vaas/visite de parcelles d'agroforesterie à Marçon).

Désormais, la phase en cours est celle de l'élaboration et de la détermination collective des thématiques et axes de travail du plan d'action. Deux ateliers se sont tenus afin de concerter propriétaires, partenaires institutionnels et professionnels de la filière avec les élus du territoire. Les groupes de travail ont ainsi mené un premier travail sur les objectifs à mener et ont orienté les réflexions autour de quatre grands axes identifiés via le diagnostic. Des premières fiches actions ont également été rédigées. Un dernier atelier aura lieu le 15 mai prochain afin de compléter et achever de rédiger ces fiches actions.

Les quatre axes retenus sont :

- **AXE 1** : Assurer la dynamique de la CFT et favoriser le succès de la démarche sur le territoire (*moyens humains, participation aux réseaux, modalités d'animation, articulation de la CFT avec les documents d'urbanisme*)
- **AXE 2** : Favoriser une gestion forestière et bocagère durable & une exploitation résiliente au regard des enjeux climatiques et environnementaux (*organisation et gestion de la petite propriété, mobilisation des bois, gestion du risque incendie, modes de gestion raisonnés et adaptés au changement climatique*)
- **AXE 3** : Améliorer la valorisation du bois local et contribuer au développement d'une filière bois durable (*développer et accompagner la filière bois-bois énergie-bois d'œuvre, favoriser la mobilisation du bois local*)
- **AXE 4** : Développer une culture de l'arbre forestier et bocager partagée (multifonctionnalité) (*améliorer la connaissance, permettre l'interconnaissance des acteurs du bois et du grand public*)

Ces quatre axes ainsi que leur contenu ont été validés lors du COPIL du 17 avril.

Les prochaines échéances de la Charte Forestière sont les suivantes :

Atelier n°2 – Élaboration du plan d'action le 15/05, de 09h à 12h, Salle Brossard à Luché-Pringé.

Restitution finale le 26/06 matin, à Château l'Hermitage.

8- PTRE : PROPOSITION D'INSTALLATION DE NOUVELLES PERMANENCES

Des permanences existent pour la PTRE, à l'échelle du Pays, comprenant 3 permanences sur Loir Lucé Bercé, 3 sur Sud Sarthe et 1 sur le Pays Fléchois pour s'accorder et être complémentaire avec l'offre de permanences proposée dans le cadre des OPAH et OPAH-RU.

Au vu de la rapidité avec laquelle les permanences se remplissent, et pour permettre un meilleur niveau de service, il est proposé au Comité syndical de débattre sur la tenue supplémentaire d'une permanence par mois sur le Pays Fléchois.

Cela représenterait 6 permanences supplémentaires (soit 24 créneaux en plus), pour un coût de 2 160€ HT.

Mme Latouche présente la proposition.

La PTRE fonctionne assez bien car tous les créneaux sont complets et face à cette demande croissante, il est proposé de rajouter 1 permanence par mois de juin à décembre ce qui représente 2160 € HT et un reste à charge estimé pour le Pays de 700€ HT après accord de la région sur ce plan de financement.

Mme Latouche rajoute que les permanences ont énormément de succès et il ne faut pas perdre les habitants du territoire par des rendez-vous qui pourraient sembler trop loin.

Délibération du Comité syndical :

Le comité syndical, après en avoir débattu, approuve l'ajout d'une permanence mensuelle sur la communauté de communes du Pays Fléchois jusqu'au 31 décembre 2024 et autorise la présidente à signer cet avenant pour le PETR et accomplir tous les actes nécessaires à son exécution.

9- COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER 2023-2027 – GAL PAYS VALLEE DU LOIR

- Désignation par le Conseil Communautaire de chaque Communauté de Communes des élus membres du Collège public du Groupement d'Action Local (GAL) du nouveau programme LEADER 2023-2027
- Délibération à transmettre au secrétariat du LEADER
- Sollicitation également effectuée par courrier adressé à la présidence de chaque Communauté de Communes

Information quant au processus de conventionnement

- 23 mai 2024 : envoi du dossier de conventionnement
- 26 juin 2024 : premier rendez-vous Région / Techniciens GAL
 - L'annexe n°6 de la convention de la composition du comité de programmation est non nominative.
 - La composition nominative est annexée au règlement intérieur du comité de programmation du GAL (annexe n°7).
 - La modification des annexes peut être réalisée après l'envoi du dossier.

La prévention de tout Groupement d'Intérêt Particulier dans le système décisionnel du GAL a a priori pour conséquence le vote de manière égalitaire entre les deux collèges (50 % Collège Public et 50 % Collège Privé).

Les services de la Région proposeront une définition stable le 17 mai 2024 aux techniciens des GAL des Pays de la Loire.

Proposition quantitative de la composition du GAL

- Collège Public
 - 3 titulaires par Communauté de Communes
 - La modalité de la suppléance est à définir : soit un suppléant attitré impliquant la désignation de 3 suppléants soit un ou plusieurs suppléants autorisés à suppléer tout titulaire
- Collège Privé (membres du Comité de Développement Territorial)
 - 8 titulaires
 - 2 suppléants pouvant remplacer tout titulaire

10-INFORMATIONS RH

Stéphanie Barioz-Aquilon était en détachement pendant 10 mois auprès d'une autre collectivité et reviendra officiellement au mois de juillet.

Paola Perseille a fait une demande de disponibilité pour l'année 2025. Son départ sera effectif le 02 octobre 2024.

11-QUESTIONS DIVERSES

CALENDRIER DES PROCHAINS COMITES SYNDICAUX ET BUREAUX DU PETR

<i>Bureau</i>	<i>Comité syndical</i>
Mercredi 05 juin 2024 de 14h30 à 16h30	
	Mardi 27 août 2024 à 18h
Mercredi 18 septembre 2024 de 14h30 à 16h30	
	Mardi 15 octobre 2024 à 18h
Mercredi 06 novembre 2024 de 14h30 à 16h30	
	Mardi 10 décembre 2024 à 18h

La conférence des maires se déroulera **le mardi 02 juillet prochain, à partir de 18h30** à la Terrasse des Oliviers, à Mansigné.

Clôture du Comité Syndical à 19h30.



Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 14 MAI 2024

Date de la convocation : 03.05.2024

Nombre de membres : 43

Présents : 29 - Pouvoirs : 10

Votants : 39

Vote : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 15/05/2024 et publication du 15/05/2024.

L'an deux mille vingt-quatre le 14 mai à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (29) :

~~Mickaël ALLARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD,~~ François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Michel CHALIGNÉ, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Gwénaél de SAGAZAN,~~ Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY,~~ Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, ~~Yves LE BOUFFANT,~~ Thierry LECERF, ~~Guy LECLERC,~~ Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, ~~Christophe LIBERT,~~ Carine MÉNAGE, ~~Patricia METERREAU,~~ Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Françoise RACHET, ~~Marie-France REYMOND,~~ Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, ~~Philippe TOURNADRE,~~ Monique TROTIN.

Pouvoirs (10) : Mickaël ALLARD donne pouvoir à Antony ROUSSEAU, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Laurent HUBERT, Michèle BOUSSARD donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET, Gwénaél de SAGAZAN donne pouvoir à Michel CHALIGNÉ, Catherine DONNÉ donne pouvoir à François BOUSSARD, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Françoise FARCY donne pouvoir à Sylviane DELHOMMEAU, Joël LELARGE donne pouvoir à Jérôme PRÉMARTIN, Patricia METERREAU donne pouvoir à Carine MÉNAGE, Philippe TOURNADRE donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE.

Absents (14) : Mickaël ALLARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Françoise FARCY, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Christophe LIBERT, Patricia METERREAU, Marie-France REYMOND, Philippe TOURNADRE.

Conseil de développement territorial (3) : Bernard HAUVILLE, André JAUNAY et Françoise MASSE.

Assistaient aussi à la réunion : Mathilde ESTADIEU, Aimie LECLERC, Bruno WEBER-REGNIER

D01_14_05_2024 DM1 : Crédit au chapitre 014

À la suite d'une subvention ACTEE MERISIER reçue fin 2023. Le PETR a dû reverser une partie de la subvention au Syndicat Pays Vallée de la Sarthe selon la convention signée le 18/07/2022.

Cette dépense a été mandatée au compte 7498 "Autre reversements sur dotations et participations" du chapitre 014 mais aucun crédit n'a été ouvert sur ce chapitre.

Sur recommandation de la Trésorerie, il est demandé au comité syndical de :

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
D-611 : Achat de prestation de service	8240.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011	8240.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-7498 : Autres reversements sur dotations et participations	0.00 €	8240.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014	0.00 €	8240.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

Délibération du Comité syndical :

Les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- Autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE

